

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR)



**Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau d'études
pour l'évaluation de l'impact de la Délégation Générale TAAZOUR sur les
populations cibles en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion**

(N°59/ADHOC/TAAZOUR/2025)

Financement : TAAZOUR

Octobre 2025

I. CONTEXTE

La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR), organe de l'État chargé des politiques publiques de protection sociale et d'inclusion économique, met en œuvre plusieurs programmes destinés à réduire la pauvreté, renforcer la cohésion sociale et améliorer l'accès des populations vulnérables aux services de base. Après plusieurs années d'exécution, il est devenu nécessaire de mesurer l'impact réel de ces interventions afin d'apprécier leurs résultats, d'identifier les réussites et les défis, et d'orienter les futures politiques publiques.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de cette mission est de recruter un consultant (firme ou groupement de firmes) pour évaluer l'impact global des programmes de TAAZOUR sur les conditions de vie des ménages bénéficiaires. L'évaluation devra apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions, mesurer leurs effets directs et indirects sur la pauvreté et l'inclusion sociale, analyser la performance du Registre Social, et formuler des recommandations concrètes pour renforcer l'efficacité et la pérennité des actions futures.

III. DUREE DE LA MISSION

La durée de réalisation de la mission est estimée à trois (03) mois.

IV. METHODE DE SELECTION :

La méthode de sélection qui sera utilisée sera la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC)

Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission.

Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci-dessous :

Désignation	Note
Ancienneté du cabinet dans le domaine des études de Projets - 0 point si moins de 10 ans d'existence. - 10 points si le cabinet a au moins 10 ans d'existence. - +1 point pour chaque année supplémentaire au-delà de 10 ans, avec un maximum de 10 points additionnels (soit 20 points pour 20 ans ou plus).	20 points

Expérience en évaluation des politiques sociales et de développement : - 2,5 points par projet de référence pertinent, avec un maximum de 8 projets.	20 points
Expérience dans les études de la pauvreté et de l'inclusion sociale : - 2,5 points par projet de référence pertinent, avec un maximum de 8 projets.	20 points
Expérience en enquêtes quantitatives et économétrie appliquée : - 2,5 points par projet de référence pertinent, avec un maximum de 6 projets.	15 points
Expérience en développement local et services sociaux de base : - 2,5 points par projet de référence pertinent, avec un maximum de 6 projets.	15 points
Connaissance du contexte socio-économique mauritanien (Études socio-économiques en Mauritanie) : - 2 points par projet de référence pertinent, avec un maximum de 5 projets.	10 points
Total	100 points

Une liste restreinte trois (03) à six (06) cabinets ou groupements de cabinets sera établie, et la Demande de Proposition (DP) sera adressée aux candidats retenus sur cette liste.

V. CONSISTANCE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VII ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du Chef de file du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du Chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement signé par tous les membres du groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartées.
- Les références dites pertinentes sont celles qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées.

NB :

I. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification, les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

**Madame la Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils
Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
(TAAZOUR)**

**Siège Social : ILOT K. Ext S2-232bis NOUAKCHOTT-MAURITANIE
e-mail : : boukateslem@gmail.com**

II. ENVOI DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés ou traduits en langue arabe ou française doivent être remis **au Secrétariat Central de TAAZOUR** ou transmis par voie électronique au plus tard le **13/10/ 2025 à 12 heures 00 GMT** l'adresse ci-après :

**Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
(TAAZOUR)**

**Siège Social : ILOT K. Ext S2-232bis NOUAKCHOTT-MAURITANIE
e-mail : : boukateslem@gmail.com**

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante :

« Appel à manifestation d'intérêt n° 59/ADHOC/TAAZOUR/2025 pour le recrutement d'un bureau d'études pour l'évaluation de l'impact de la Délégation Générale TAAZOUR sur les populations cibles en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. ».

Vérifié par la Responsable d'appui à la commission ADHOC



Le Secrétaire Général de TAAZOUR



Termes de référence de la mission

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



**Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion
(TAAZOUR)**



Termes de Référence (TDR)

**Recrutement d'un bureau d'études pour l'évaluation de l'impact de la Délégation
Générale TAAZOUR sur les populations cibles en matière de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion**

1. Contexte et justification

La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) a été créée pour concrétiser l'engagement du Président de la République en faveur de la justice sociale, de la solidarité nationale et de la réduction des inégalités. En tant qu'administration de rang ministériel, elle constitue l'organe central de l'État en charge de la conception, de la coordination et de la mise en œuvre des politiques publiques de protection sociale et d'inclusion économique.

TAAZOUR a pour mission principale de promouvoir un développement inclusif, en intégrant les populations pauvres et vulnérables dans la dynamique de croissance nationale et en améliorant durablement leurs conditions de vie.

Dans ce cadre, TAAZOUR a conçu et mis en œuvre un pôle stratégique accompagné de six programmes complémentaires, visant à renforcer l'inclusion économique, la cohésion sociale et l'accès équitable aux services de base au profit des populations pauvres et vulnérables :

- **Pôle « ALBARKA – TAAMIR »** : Ce pôle regroupe deux programmes complémentaires.
 - Le **programme ALBARKA**, qui vise à promouvoir l'inclusion économique à travers le financement et l'accompagnement des activités génératrices de revenus (AGR), l'appui aux filières productives et le développement local ;
 - Le **programme TAAMIR**, orienté vers le changement des mentalités, le renforcement de l'unité nationale, l'engagement citoyen, la cohésion sociale et la promotion du bénévolat.
- **Programme CHEYLA** : Destiné à faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base, tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement et l'énergie.
- **Programme DARI** : Conçu pour améliorer le cadre de vie des ménages vulnérables, notamment à travers la construction de logements sociaux et la mise en place de regroupements villageois viabilisés.
- **Programme TEKAVOUL** : Focalisé sur le renforcement de l'efficacité des filets sociaux et sur l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages vulnérables via des transferts monétaires réguliers et/ou d'urgence.
- **Programme TEMWINE** : Mis en place pour garantir un meilleur accès aux denrées alimentaires essentielles et réguler leurs prix sur le marché national, particulièrement durant les périodes de tension ou de vulnérabilité accrue.
- **Programme du Registre Social** : Chargé d'assurer l'identification, le ciblage et le suivi des ménages pauvres et vulnérables à travers une base de données nationale exhaustive, fiable et régulièrement actualisée, constituant un outil stratégique d'aide à la décision pour les interventions sociales.

Ces programmes couvrent l'ensemble du territoire national et visent directement des centaines de milliers de ménages pauvres et vulnérables. Leur approche associe des réponses immédiates aux besoins essentiels (sécurité alimentaire, transferts sociaux, accès aux services de base) et des actions structurantes (habitat, inclusion économique, développement local) afin de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

Après plusieurs années de mise en œuvre, il devient indispensable de mesurer l'impact réel de ces programmes sur les populations cibles. Une évaluation indépendante permettra d'identifier les résultats atteints, de mettre en évidence les réussites, de dégager les défis rencontrés et de formuler des recommandations pour renforcer l'efficacité et la durabilité des interventions futures.

2. Objectifs de la mission

L'objectif global de la mission est d'évaluer de manière exhaustive l'impact des interventions de TAAZOUR sur les conditions de vie des populations cibles. L'évaluation portera notamment sur :

- **La contribution des différents programmes – Pôle ALBARKA-TAAMIR, CHEYLA, DARI, TEKAVOUL, TEMWINE et REGISTRE SOCIAL – dans la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ;**
- **L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, le renforcement des revenus et la promotion de l'inclusion économique et sociale des ménages vulnérables ;**
- **Le changement des mentalités et le développement de l'unité nationale, de l'engagement citoyen, de la cohésion sociale et du bénévolat ;**
- **La pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions de TAAZOUR, analysées au regard du contexte socio-économique spécifique de la Mauritanie.**

Objectifs spécifiques

L'évaluation vise à fournir une compréhension approfondie et fondée sur des données probantes de l'impact global de TAAZOUR et de ses programmes sur les populations cibles. Les objectifs spécifiques sont :

- **Mesurer les effets des programmes de TAAZOUR**
 - Évaluer dans quelle mesure les programmes Pôle « ALBARKA-TAAMIR », **CHEYLA, DARI, TEKAVOUL, TEMWINE et le REGISTRE SOCIAL** ont amélioré l'accès des ménages et communautés aux services sociaux de base (éducation, santé, logement, eau, énergie, alimentation).
 - Analyser l'impact sur les revenus des bénéficiaires et sur leur inclusion économique et sociale.
- **Apprécier la performance des interventions selon les critères internationaux**
 - Pertinence : adéquation des objectifs des programmes par rapport aux besoins des populations cibles.
 - Efficacité : degré d'atteinte des résultats fixés.
 - Efficience : rapport coût-résultats et optimisation des ressources mobilisées.
 - Durabilité : capacité des acquis à se maintenir dans le temps et à renforcer la résilience des bénéficiaires.
- **Évaluer la contribution du Registre Social**
 - Apprécier la qualité du ciblage des ménages pauvres et vulnérables grâce au Registre Social.
 - Examiner son rôle comme outil de suivi, de coordination et de planification des interventions sociales.
 - Identifier les pistes d'amélioration pour renforcer sa fiabilité et son intégration dans les politiques publiques.
- **Identifier les effets directs et indirects sur les communautés locales**

- Mesurer les impacts immédiats, tels que l'augmentation des revenus, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, l'accès régulier aux produits alimentaires de première nécessité et la création d'emplois.
- Déceler les effets indirects, notamment le changement des mentalités, le renforcement de l'engagement citoyen, la cohésion sociale, le dynamisme communautaire et le développement local.
- Analyser les externalités positives et négatives générées par les interventions, afin d'identifier les retombées inattendues bénéfiques ou les impacts potentiellement défavorables sur les communautés et l'environnement social.

▪ **Tirer des leçons et formuler des recommandations**

- Capitaliser sur les bonnes pratiques et expériences réussies.
- Identifier les insuffisances et les contraintes rencontrées.
- Proposer des recommandations concrètes pour améliorer l'efficacité, l'impact et la durabilité des futures politiques publiques de solidarité nationale et de lutte contre l'exclusion.

3. Portée de l'évaluation

- Période couverte : 2020 – 2025
- Programmes analysés : Pôle stratégique « ALBARKA-TAAMIR », CHEYLA, DARI, TEKAVOUL, TEMWINE, REGISTRE SOCIAL ;
- Zone géographique : l'ensemble du territoire national ;

4. Méthodologie attendue

Le bureau retenu devra proposer une méthodologie robuste, adaptée au contexte mauritanien et conforme aux standards internationaux en matière d'évaluation d'impact. Cette méthodologie devra articuler les dimensions quantitatives et qualitatives, afin de garantir une analyse complète, objective et représentative. Les éléments suivants sont attendus :

1. Analyse documentaire et revue des données existantes

- Exploitation des rapports, bases de données et documents de suivi produits par TAAZOUR et ses partenaires.
- Prise en compte des données nationales disponibles (recensements, enquêtes statistiques, EPCV, etc.).
- Établissement d'un état des lieux des réalisations et des résultats déjà documentés.

2. Enquêtes quantitatives représentatives

- Conception d'un plan d'échantillonnage couvrant les différentes régions et typologies de bénéficiaires.
- Collecte de données primaires auprès des ménages bénéficiaires et non-bénéficiaires afin de mesurer les changements imputables aux interventions.
- Intégration d'indicateurs spécifiques pour chaque programme
- Traitement statistique rigoureux et validation des données.

3. Approches qualitatives et participatives

- Organisation de focus groups avec des bénéficiaires (femmes, jeunes, ménages vulnérables).
- Conduite d'entretiens semi-directifs avec les autorités locales, leaders communautaires, partenaires institutionnels et ONG.
- Documentation des perceptions, attentes et expériences des bénéficiaires.
- Mise en valeur des études de cas permettant d'illustrer l'impact des interventions.

4. Méthodes d'évaluation d'impact

- Recours à des approches comparatives, contrefactuelles ou quasi-expérimentales selon la disponibilité des données et la faisabilité.
- Utilisation d'outils économétriques et statistiques pour mesurer l'impact réel des programmes sur la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Triangulation des résultats quantitatifs et qualitatifs afin d'assurer la fiabilité des conclusions.

5. Analyse différenciée et inclusive

- Prise en compte des spécificités liées au genre, à l'âge, au handicap et aux groupes vulnérables.
- Intégration d'une perspective territoriale afin de mesurer les disparités régionales et locales.
- Analyse des externalités positives et négatives, directes et indirectes, des interventions.

6. Validation participative des résultats

- Organisation d'ateliers intermédiaires de restitution avec les parties prenantes nationales et locales.
- Recueil des observations et validation progressive des analyses afin d'assurer l'appropriation et la pertinence des résultats finaux.

5. Résultats attendus

L'évaluation devra aboutir aux résultats suivants :

1. Un rapport complet d'évaluation d'impact

- Présentant de manière rigoureuse et documentée l'impact des interventions de TAAZOUR sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Intégrant une analyse transversale et comparative entre les différents programmes.

2. Une analyse détaillée par programme

Le bureau d'études devra produire une analyse détaillée par programme, incluant :

- **Pour le pôle stratégique « ALBARKA – TAAMIR » : une évaluation complète des infrastructures communautaires réalisées, de l'appui aux filières productives, de la résilience agropastorale ainsi que des actions relatives au changement des mentalités, à la cohésion sociale, à l'engagement citoyen et au bénévolat.**
- **Pour le programme CHEYLA : une analyse de l'efficacité des interventions visant à faciliter l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, l'assainissement et l'énergie.**

- Pour le programme DARI : une évaluation de l'impact des logements sociaux et des regroupements villageois sur l'amélioration durable des conditions de vie des ménages vulnérables.
- Pour le programme TEKAVOUL : une analyse de la pertinence et de l'efficacité des transferts monétaires réguliers et d'urgence dans le renforcement du pouvoir d'achat des ménages et leur résilience face aux chocs socio-économiques.
- Pour le programme TEMWINE : une évaluation de l'accès effectif des populations pauvres aux denrées alimentaires de première nécessité à des prix subventionnés, ainsi que de l'impact de ces interventions sur la régulation et la stabilisation des prix du marché.
- Pour le programme du Registre Social : une analyse de la performance du système d'identification, de ciblage et de suivi des ménages pauvres et vulnérables, en évaluant la fiabilité, l'exhaustivité et la mise à jour de la base de données nationale.

3. Une mise en évidence des bonnes pratiques et leçons apprises

- Identification des approches efficaces et reproductibles.
- Analyse des contraintes rencontrées et des limites observées dans la mise en œuvre.
- Mise en lumière des opportunités pour renforcer l'efficacité et l'efficience des interventions.

4. Un résumé exécutif

- Destiné aux décideurs et partenaires.
- Présentant les principaux résultats, conclusions et recommandations de manière synthétique et accessible.

5. Une présentation PowerPoint des résultats

- Préparée pour l'atelier national de restitution.
- Illustrée par des graphiques, tableaux et cartes pour faciliter la compréhension et la diffusion des résultats.

6. Livrables

Le bureau d'études devra produire les livrables suivants :

1. Note méthodologique (à soumettre dans les deux semaines suivant le démarrage)

- Présentation détaillée de la démarche d'évaluation retenue (méthodes quantitatives et qualitatives).
- Description du plan d'échantillonnage, des outils de collecte de données et des indicateurs retenus.
- Organisation et calendrier détaillé de la mission.
- Répartition des responsabilités entre les experts mobilisés.

2. Rapport provisoire (au bout de deux mois)

- Présentation des premiers résultats issus de la collecte et de l'analyse des données.
- Analyse préliminaire des impacts des programmes de TAAZOUR
- Identification des bonnes pratiques, contraintes et défis rencontrés.

- Recommandations initiales pour discussion avec les parties prenantes.

3. **Rapport final validé** (dans les trois semaines suivant la réception des observations)

- Version consolidée intégrant les observations et commentaires des parties prenantes
- Analyse approfondie de l'impact des programmes sur les populations cibles en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- Recommandations stratégiques et opérationnelles pour le renforcement et l'optimisation des interventions.
- Annexes comprenant la méthodologie détaillée, les instruments d'enquête et les bases de données.

4. **Présentation publique lors d'un atelier national de restitution**

- Organisation et animation d'une restitution nationale, en présence des principaux acteurs institutionnels, partenaires et représentants de la société civile.
- Présentation claire et pédagogique des résultats et recommandations.
- Support de présentation (PowerPoint ou équivalent) remis à TAAZOUR.

7. **Profil du bureau d'études et des experts**

Bureau d'études

Le prestataire retenu devra être un bureau ou un consortium disposant d'une expertise avérée dans la conception et la réalisation d'évaluations de programmes sociaux et de développement. Il devra répondre aux critères suivants :

- Expérience confirmée dans l'évaluation de programmes de développement, de protection sociale et de lutte contre la pauvreté.
- Bonne connaissance du contexte socio-économique et institutionnel de la Mauritanie, ainsi que des enjeux liés à la pauvreté, à l'exclusion sociale et au développement local.
- Capacité logistique et opérationnelle à organiser et à déployer des enquêtes de terrain sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les zones rurales et enclavées.
- Références solides dans des missions similaires réalisées pour le compte de gouvernements, d'agences nationales, d'organisations internationales ou de partenaires techniques et financiers.
- Capacité démontrée à mobiliser une équipe pluridisciplinaire d'experts de haut niveau, en assurant la coordination, la qualité méthodologique et la livraison des résultats dans les délais impartis.

Équipe d'experts

Le bureau devra mobiliser une équipe d'experts pluridisciplinaire aux compétences complémentaires, capables de conduire une évaluation d'impact de haut niveau. Les profils clés attendus sont :

Chef de mission – Expert en évaluation des politiques sociales et de développement

- Diplôme supérieur (Master ou Doctorat) en sciences économiques, politiques publiques, gestion de projets ou disciplines connexes.
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la conception, le pilotage et l'évaluation de programmes sociaux et de développement.
- Maîtrise des méthodes d'évaluation d'impact, incluant les approches quantitatives et qualitatives.
- Compétences avérées en gestion et coordination d'équipes pluridisciplinaires.
- Excellente capacité de rédaction et de communication en français ; la maîtrise de l'arabe ou d'une langue nationale serait un atout.

Socio-économiste – Spécialiste de la pauvreté et de l'inclusion sociale

- Master ou Doctorat en économie du développement, sociologie, démographie ou disciplines proches.
- Expérience d'au moins 7 ans dans l'analyse de la pauvreté, des inégalités sociales et de la vulnérabilité.
- Bonne maîtrise des concepts et outils liés à l'inclusion sociale, aux filets sociaux et à la cohésion communautaire.
- Expérience confirmée dans l'évaluation de programmes ciblant les ménages pauvres.
- Capacité à intégrer les dimensions sociales et institutionnelles dans l'analyse des politiques.

Statisticien / Méthodologue – Expert en enquêtes quantitatives et économétrie appliquée

- Master ou Doctorat en statistique, économétrie, mathématiques appliquées ou disciplines connexes.
- Expérience d'au moins 5 ans dans la conception et la mise en œuvre d'enquêtes quantitatives de grande envergure.
- Maîtrise des techniques d'échantillonnage, de collecte, de traitement et d'analyse des données.
- Compétences prouvées dans l'application de modèles économétriques à l'évaluation d'impact.
- Maîtrise des logiciels statistiques (Stata, R, SPSS, ou équivalents).

Expert en développement local et services sociaux de base

- Master en développement rural, aménagement du territoire, ingénierie sociale ou disciplines similaires.
- Expérience d'au moins 5 ans dans la planification, le suivi et l'évaluation de projets relatifs à l'accès aux services sociaux (éducation, santé, eau, assainissement, énergie, logement).
- Bonne connaissance des approches participatives et du développement communautaire.
- Capacité à analyser les impacts territoriaux et sociaux des interventions et à formuler des recommandations adaptées au contexte local.

Expert national – Connaissance du contexte socio-économique mauritanien

- Master en sciences sociales, économiques, gestion publique ou équivalent.
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans la mise en œuvre de projets de développement en Mauritanie.
- Excellente connaissance du contexte socio-économique, institutionnel et culturel national.
- Rôle clé dans la coordination avec les parties prenantes locales, l'appui logistique et la contextualisation des analyses.
- Capacité à assurer la liaison entre l'équipe internationale et les acteurs locaux.

8. Durée et calendrier

La mission est prévue pour une durée totale de 90 jours (3 mois), incluant la phase préparatoire, la collecte des données, l'analyse et la restitution.

9. Budget

Le budget sera proposé par le bureau, incluant :

- honoraires des experts ;
- frais de terrain (déplacements, per diem, logistique) ;
- coûts de collecte, traitement et analyse des données ;
- coûts liés à l'atelier de restitution.

10. Modalités de soumission

Les bureaux retenus sur la liste restreinte devront soumettre :

- une proposition technique (compréhension des TDR, méthodologie, plan de travail, composition de l'équipe et CV détaillés) ;
- une proposition financière détaillée.

Les offres devront être déposées au plus tard le / / à l'adresse suivante : adresse de TAAZOUR.